

*Initiatives parlementaires*

Le président du Conseil du Trésor a dit que toutes les parties intéressées seraient consultées dans le cadre de ces examens et que, dans le cas du régime de pension des députés et des sénateurs, l'examen se ferait avec la participation d'une tierce partie indépendante.

Je sais que le comité consultatif de la Loi sur la pension dans la fonction publique a été choisi comme étant le meilleur véhicule pour l'examen du régime de la fonction publique parce que les participants actifs au régime de pension, les participants à la retraite et l'employeur y sont représentés.

Le député reconnaîtra certainement qu'il serait injuste que le gouvernement traite les députés différemment des participants à d'autres régimes de pension fédéraux en les empêchant de prendre part à l'examen de leur régime de pension. Il reconnaîtra aussi que le régime de pension est un élément important de la rémunération et il permet à des personnes comme nous de faire carrière en politique.

Par ailleurs, je suis d'accord avec le président du Conseil du Trésor qui a dit, lors de la deuxième lecture du projet de loi C-55, que pour qu'un examen du régime de pension des parlementaires soit valable, il fallait la participation du public, et que des personnes indépendantes du Parlement seraient donc invitées à donner leur opinion.

Le gouvernement estimait que le projet de loi C-55 devait être adopté avant qu'il puisse entreprendre un examen du régime de pension des députés. Il est maintenant prêt à élaborer des propositions sur la formation du groupe spécial qui fera l'examen et à en définir le mandat.

Je crois savoir que le président du Conseil du Trésor achève l'élaboration des propositions, qui devraient être acceptables pour la plupart des députés puisque des participants au régime et des personnes indépendantes ont été consultés dans le processus. Par conséquent, je ne peux pas appuyer la motion présentée par le député. Le gouvernement a déjà pris des mesures à cet égard, et je considère donc la motion du député comme étant redondante.

• (1750)

[Français]

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat aujourd'hui. Lorsque j'aurai terminé mes remarques, j'ai bien hâte d'entendre celles du député de Kootenay-Ouest, celles du député de Nickel Belt et celles du député d'Esquimalt—Juan de Fuca. Donc, j'ai bien hâte d'entendre les remarques de ces trois honorables députés dans ce dossier.

**Une voix:** De quel parti sont-ils?

**M. Boudria:** Du Parti néo-démocrate, bien sûr.

Le 5 mars 1991, l'honorable député libéral de Saint-Boniface avait fait la même requête à la Chambre des communes.

[Traduction]

Permettez-moi de vous lire un extrait du *hansard* du 5 mars 1991. Ce sont les propos du député libéral de Saint-Boniface qui sont rapportés.

Demandons à un organisme indépendant de trancher la question des salaires, des pensions, des allocations et des autres modes de rémunération.

Mes collègues là-bas qui prétendent avoir inventé la vertu, ou du moins qui veulent la rehausser, n'ont rien inventé du tout, en l'occurrence.

Quand j'ai entendu les observations de la députée du Yukon, en juin dernier, un discours vide comme celui que j'ai entendu un peu plus tôt aujourd'hui, je lui ai posé des questions parce que j'estimais que j'avais le droit de le faire. Je lui en ai posé à ce moment-là parce que j'estimais que c'était mon droit et, pour autant que le Règlement de la Chambre m'y autorise, je continuerai de poser des questions aux députés de tous les partis politiques, sur toutes sortes de sujets.

Deux aspects sont visés en l'occurrence. Il est d'abord question du salaire des députés, puis des avantages sociaux, notamment la pension. Examinons-les séparément. Premièrement, comme mon collègue du parti ministériel vient de le dire, le salaire des députés est gelé et il le sera probablement pour un certain temps encore.

J'ai fait un rapide survol de diverses catégories d'emploi afin de voir comment elles se comparaient à notre travail. Je reconnais que, à titre de députés, nous sommes vulnérables. Il est facile pour des organismes comme la National Citizens Coalition ou n'importe quelle autre organisation de nous critiquer individuellement ou collectivement et de dire que nous sommes trop payés. Évidemment, le salaire du voisin est toujours trop élevé, et le nôtre, jamais assez. C'est facile, et de bonne guerre. Nous devrions peut-être nous attendre à essayer les critiques des autres. C'est très bien. Mais à quoi cela sert-il que certains d'entre nous commencent à dire que notre salaire est trop élevé?